

RÉSOLUTION

**À LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE
LE 8 février 2021 ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS SON HONNEUR LE MAIRE
Guillaume Vézina**

ET LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Martial Leclerc	Claude Lefebvre	Denys Leclerc
Lise Julien	Gino Gagnon	Karina Bélanger

047-02-2021

**APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE D'EXPERTISE ET FORMATION
EN COMBUSTION DE MASSE DU GROUPE D'ACTION EN
DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DE L'OUEST DE PORTNEUF (N/D : 102-102)**

Considérant que grâce à l'implication de tous les instants du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf, la municipalité de Saint-Gilbert a pu réaliser avec succès un projet d'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière desservant en chaleur son église, la résidence « Le Chaînon » et le centre communautaire en remplacement de 3 chaudières d'un combustible fossile qui étaient installées dans chacun des bâtiments ;

Considérant que l'objectif principal visé par l'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière était l'amélioration de la performance énergétique afin de réduire les coûts de chauffage des bâtiments desservis par le réseau de chaleur et faire bénéficier des partenaires importants de sa collectivité et ainsi contribuer au maintien des services existants au bénéfice des citoyens ;

Considérant que le Groupe d'action en développement durable de l'ouest vise à stimuler la croissance et le développement durable de l'ouest de Portneuf et qu'un de ses principes directeurs est d'initier des projets de développement durable ;

Considérant que les principes directeurs du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf sont entre autres éléments, la prospection, l'accompagnement et la formation de promoteurs potentiels, de personnel d'entreprises et de municipalités ayant un projet axé sur le développement durable notamment en matière d'implantation d'autres projets de système de chauffage à la biomasse forestière ;

Considérant que le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, et économique des activités de développement ;

Considérant que la valorisation et l'utilisation de la biomasse pour le chauffage comme substitut aux produits fossiles et l'aménagement de la forêt pour capter davantage de CO₂ sont autant d'éléments justifiant une approche nouvelle dans la gestion de notre patrimoine forestier et immobilier, ce qui commandent un apprentissage de technologies nouvelles pour la mise en valeur et l'optimisation des ressources locales et la création d'une économie innovant et prospère qui est écologique et socialement responsable ;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appuie le projet de construction d'un centre d'expertise et de formation en combustion de biomasse promu par le Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf, un projet qu'elle considère essentiel pour le développement et la valorisation du chauffage à la biomasse forestière au Québec.

Adopté.

SIGNÉ


Guillaume Vézina, maire

SIGNÉ

Laurie Mimeault, assistante-greffière

VRAIE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10 février 2021.



Laurie Mimeault, assistante-greffière